

# AGIR AVEC LE SNES-FSU POUR LE CHANGEMENT !

**Le SNES FSU et les collègues ne cessent d'exiger que la priorité présidentielle accordée à l'éducation soit effectivement appliquée à l'étranger et dans les COM.**

Mais on nous répond « budget contraint, rationalisation ou redéploiement » : autant de blocages qui doivent être combattus tant les besoins sont là, criants : réforme de l'ISVL avortée, bourses refusées aux résidents, postes restés vacants faute d'attractivité, conditions de travail qui se dégradent ...

**Les personnels ne peuvent que s'opposer par la lutte syndicale à la rengaine inlassablement servie des « efforts à poursuivre », comme aux Affaires étrangères où le Ministre devra encore rendre des postes.**

Au MAEE, l' « Avenir pour l'enseignement français à l'étranger », piloté par la Ministre déléguée, est bien mal engagé. Les conclusions retenues mettent sur le même plan opérateurs privés et l'Agence, établissement public. La Cour des comptes y va aussi de son couplet en préconisant l'urgence qu'il y a de rationaliser ou à revoir les statuts des détachés.

**Dans un tel contexte, se syndiquer au SNES-FSU et s'engager dans la lutte syndicale est plus que jamais la réponse nécessaire. Pour contrer les attaques incessantes au niveau budgétaire, et pour proposer des solutions nécessaires au vrai changement, se battre pour les salaires et les conditions de travail.**

**Avec le SNES-FSU, construisons ensemble, dès la rentrée, l'offensive syndicale pour imposer le vrai changement pour l'Éducation.**

**Syndiquez-vous et faites syndiquer au SNES-FSU !**

H.D.F.  
INFOS  
N° 1



Secteur hors de France  
téléphone : 33 1 40 63 29 41  
télécopie : 33 1 40 63 28 31  
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)  
courriel : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

## SOMMAIRE :

1. Actions syndicales et grève du 10 septembre
2. Groupe de travail ISVL sur le barème d'octobre 2013
3. Compte rendu du stage hors de France
4. Le SNES Mayotte : une rentrée syndicale menée tambour battant !
5. Recrutement à l'AEFE et à la MLF
6. Avantage familial de parents séparés ou divorcés : vers la fin d'une injustice ?
7. Le SNES sur le terrain : Espagne et Roumanie
8. Syndicalisation

## 1. Actions syndicales et grève du 10 septembre 2013

A l'étranger comme en France, les personnels de l'étranger ont répondu à l'appel de la FSU, FO, CGT et Solidaires contre la réforme des retraites qui ne s'inscrit en rien dans la rupture pourtant affichée. Les difficultés liées à la proximité de la rentrée et aux calendriers locaux n'ont pas entraîné de taux record, mais la participation des collègues à la grève et aux actions (courriers, motions) ont bien marqué l'engagement des personnels sur la question. Ils ont réaffirmé leur rejet de l'allongement de la durée des cotisations, de leur nouvelle augmentation, ainsi que du maintien de la décote. Ils reprochent aussi toute absence de prise en compte de la pénibilité pour la fonction publique et réclament le rétablissement de la cessation progressive d'activité.

**N'oublions pas que le fond de ce projet rejoint les précédentes réformes et vise avant tout à une chose : la baisse du niveau des pensions, alors que le pouvoir d'achat des personnels est en berne !** A l'étranger, les collègues ont souvent lié directement la mobilisation du 10 septembre à ces difficultés, notamment sur les niveaux d'ISVL, comme en Allemagne (avec des grèves décalées), au Chili, en Colombie, en Grèce, au Maroc ou en Espagne.

**Un tour de chauffe syndical en ce début d'année scolaire mais qui montre bien que les collègues sont préoccupés et mobilisés sur ces sujets. L'administration devra maintenant apporter des réponses concrètes et construites au lieu du discours convenu servi habituellement (rigueur, contrainte budgétaire...).**

PAYS	ETABLISSEMENT	
ALLEMAGNE	LF Berlin	100 % le 5/09/2013
ALLEMAGNE	LF Dusseldorf	80 % résident
ALLEMAGNE	LFA Fribourg	36 % résidents
ALLEMAGNE	LF Hambourg	100 % le 5/09/2013
BURKINA FASO	LF st Exupéry Ouaga	12,5 % expatriés 9,1 % résidents
CAMEROUN	LF Fustel Yaoundé	Affichage tract Communiqué SNES
CHILI	Lyc St exupéry Santiago	19 % résident
COLOMBIE	LF Bogota	16,67 % résidents
EMIRATS ARABES UNIS	Lycée Louis Massignon Abu Dhabi	Heure d'info syndicale
ESPAGNE	LF Alicante	35 % résidents
ESPAGNE	LF Barcelone	Affichage déclaration
ESPAGNE	LF Madrid	36 % résidents
ESPAGNE	LF Malaga	20 %
GRECE	lycee franco hellenique Eugène Delacroix	40,7 %
MAROC	LF. Lyautey Casablanca	Total 6,3 %
SENEGAL	Dakar LF Jean-Mermoz	Mobilisation démonstrative
SINGAPOUR	Lycée français	Préavis de grève suspendu en attente réponse ambassade
URUGUAY	Lycée français	62,5 % résidents

## 2. Groupe de travail ISVL sur le barème d'octobre 2013

A la demande répétée du SNES, le groupe de travail sur le barème d'octobre 2013 s'est tenu le 05 septembre à l'AEFE, en présence du secrétaire général de l'AEFE, secrétaire général adjoint et la responsable du service du budget. Pour les organisations syndicales étaient présents le SE-UNSA, le SNUipp-FSU et le SNES-FSU.

**Nos craintes et oppositions sur la mise en pratique de la refonte étaient fondées et l'exercice montre bien les blocages dus au dogme de l'enveloppe budgétaire constante.**

L'AEFE se base sur les prévisions de barème du MAEE pour l'indemnité de résidence (prévisions au 01.10.13) et commence par les appliquer strictement sur les barèmes d'ISVL prévus à la même date. Le coût global annuel de l'enveloppe ISVL est ainsi évalué et, dans le projet, s'élève à 47, 48 M€.

Reste donc à faire, selon le cadre de la réforme, des modifications pour 5 zones. A ce titre, l'AEFE a précisé plus en avant le traitement des pays de zones A sur le dossier refonte. L'annonce faite précédemment de « pas de baisse pour les pays de zone A » a effectivement été infléchie. Si le principe est bien maintenu, il entre désormais dans la limite des 5 zones que peut modifier l'AEFE par rapport au barèmes des affaires étrangères (IRE) et non pas comme un principe en dehors des 5 zones ! Ce dernier s'appliquera uniquement lors du reclassement annuel (en janvier) et non lors des barèmes change/ prix intermédiaires (ex octobre 2013). Ce qui signifie que, si un pays de zones A avait baissé au barème MAEE, l'AEFE aurait neutralisé ou minimisé la baisse mais au titre d'un des 5 pays. Le pays de zone A prenant ainsi une place sur 5 et utilisant une partie de l'enveloppe, contrairement aux annonces précédentes.

**Cet exercice pratique illustre bien, au-delà des principes que le SNES continuera de défendre au nom des personnels, les limites d'une « réforme » à enveloppe constante.** L'AEFE regarde ses objectifs pluriannuels tels qu'annoncés dans la refonte et voit si le barème d'IRE va dans le même sens. Si oui, le barème d'évolution du MAE d'IRE est appliqué aux ISVL (c'est la grande majorité des zones pour le barème d'octobre). Si non (exemple : l'IRE est positive et l'AEFE a néanmoins décidé de baisser l'ISVL) l'Agence regarde le coût d'un ajustement maison. Pour octobre 2013, le barème AEFE a « bénéficié » de l'annulation des ISVL budgétées pour Bangui et Tripoli, ces deux établissements n'ayant plus de résidents. Sans cela, elle aurait appliqué des baisses dans certaines zones (ou minoré la prévision MAEE) pour éventuellement entraîner des hausses dans d'autres. **Et on nous parle de réforme ?!**

Nous reviendrons sur une analyse des résultats une fois les validations faites. **Sur le principe, le SNES-FSU maintient que la « refonte » à enveloppe constante n'est pas acceptable, ni par les baisses programmées dans certaines zones, ni par les choix imposés des 5 pays au détriment de beaucoup d'autres. Nous continuerons à combattre cette réforme avec les personnels et à faire d'autres propositions, pour une évolution de l'ISVL en prise réelle avec les difficultés des personnels.**

### 3. Compte rendu du stage hors de France

Le stage hors de France de rentrée s'est déroulé les 27 et 28 août 2013 dans les locaux du SNES et une vingtaine de pays étaient représentés : l'Angola, l'Autriche, la Belgique, le Cameroun (Yaoundé), les Emirats Arabes Unis, l'Espagne, l'Ethiopie, Haïti, le Liban, le Mali, la Mauritanie, le Mexique (Guadalajara et Mexico), le Nicaragua, le Royaume-Uni, la République Tchèque, le Sénégal, le Togo et la Turquie (Ankara).

Le stage a été l'occasion de faire un bilan sur l'activité du SNES HDF et de ses sections, au sein du réseau AEFÉ, dans le nouveau contexte politique.

Plusieurs avancées significatives liées aux mobilisations : abrogation de la journée de carence (application en 2014), fin des ponctions indemnitaires sur le congé maladie, prise en compte des droits de première inscription (DPI) dans l'avantage familial.

Cependant, l'on ne peut que constater l'absence de traduction de la priorité à l'éducation prônée par le président Hollande au sein du réseau. En effet, le dé plafonnement du plafond d'emploi se traduit seulement par la création de 15 postes de résidents et 75 postes de recrutés locaux (dans les EGD uniquement) alors que près de 600 titulaires non résident (TNR) attendent toujours d'être résidentialisés et que de nombreux supports de résidents restent à créer pour faire face à l'augmentation croissante du nombre d'élèves scolarisés.

La réforme de l'aide à la scolarité n'est pas concluante. Certaines familles auparavant exclues de ce système perçoivent désormais une aide mais au détriment d'une baisse significative des boursiers à 100%. Les résidents sont d'ailleurs toujours exclus de ce système des bourses au motif qu'ils perçoivent l'avantage familial. Certains collègues se trouvent dans une situation inacceptable, dans la mesure où l'AEFE a fléchi l'avantage familial comme une aide à la scolarité dans un souci d'économies. Nous considérons au contraire qu'il s'agit d'une véritable prestation familiale qui ne doit pas se limiter aux frais de scolarité **et continuerons de nous battre en ce sens au sein de** chaque commission nationale des bourses (CNB) et des commissions locales des bourses (CLB).

Sur le dossier sensible de l'ISVL, le SNES est en première ligne depuis des années. Les combats passés ont permis d'obtenir un dé plafonnement de l'enveloppe constante en novembre 2011 à hauteur de 2.4 M€ et ont conduit l'AEFE à engager une refonte de l'ISVL. Cependant, si cette refonte a entraîné des hausses pour 70% des résidents elle a aussi occasionné des baisses pour 30% d'entre eux (cf. arrêté de juillet 2013).

L'action syndicale initiée par le SNES et fortement relayée par ses sections a permis de limiter nombre de baisses mais le combat n'est pas terminé car nos revendications sont loin d'être satisfaites. A savoir : fin de l'enveloppe constante pour une réforme objective et pérenne, annulation des baisses de juillet avec abondement de l'enveloppe (proposition de vote du SNES rejetée au dernier CA de l'AEFE en juin dernier) et montants minima à 15% des indemnités d'expatriation (IRE) pour les zones en deçà.

Autre dossier sur lequel le SNES est en pointe : l'avantage familial (AF).

Le SNES a réitéré les demandes d'augmentation du forfait lié à l'AF au CA de l'Agence qui a une nouvelle fois refusé tout vote (de 60€ à 210€ hors espace économique européen (EEE) ; 90 € pour l'EEE). Une avancée significative à mettre à l'actif du SNES concerne les droits de première inscription qui seront introduits (dixit l'AEFE) dans le montant de l'avantage familial dans le futur arrêté. Le SNES avait lancé l'an dernier une procédure contre l'AEFE concernant les zones où l'AF avait été mis à zéro. Le conseil d'Etat (CE) a rendu des conclusions

partiellement satisfaisantes. Même s'il ne se prononce pas sur la nature de l'AF comme « prestation familiale », il conclut que lorsqu'aucun EGD n'existe dans une zone, l'AF ne peut être mis à zéro mais doit correspondre à celui versé aux résidents de l'établissement de référence de la zone considérée. En revanche, pour les zones où les frais de scolarité sont nuls, aucun avantage familial ne sera octroyé (certains établissements en Allemagne notamment).

Le conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC) d'Espagne a répondu favorablement à l'invitation du SNES et nous l'en remercions. Les échanges avec les stagiaires ont permis d'appréhender les fonctions d'un COCAC (relation avec les chefs d'établissement, enseignants, rôle en CCPL...).

Au cours de ces deux journées de stage, différents thèmes de travail ont été étudiés collectivement.

La syndicalisation est toujours en progression constante. Les collègues ont été sensibilisés au travail syndical dans les établissements et les instances, travail d'autant plus important que les dérives autoritaristes ont été encore nombreuses l'année dernière.

La refonte de l'ISVL a été présentée de façon détaillée avec tous les paramètres pris en compte par l'administration pour en fixer le montant.

Une présentation a également été faite sur les nouvelles circulaires. Le SNES a activement participé à leur élaboration en groupe de travail avec l'AEFE : circulaires sur le recrutement des résidents, sur le temps partiel (application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013), sur la prolongation d'activité (sous certaines conditions) au-delà de la limite de départ à la retraite.

Le point a été fait sur le rôle et l'importance du CHS CT de l'Agence ainsi que sur la possibilité de créer au sein de chaque établissement une commission hygiène et sécurité et conditions de travail. Il ne faut pas hésiter à se servir de ce nouveau droit dans un objectif d'amélioration des conditions de travail (exemples : sécurité au sein de l'établissement, posture, travail sur écran, absence de climatisation, organisation du bac, surveillances, nombre de réunions trop important, harcèlement...).

Une présentation a été faite sur les comités de pilotage de la mutualisation (CPM) dont le fonctionnement et la gestion sont loin d'être transparents.

Une intervention a également porté sur la communication interne au SNES (adhérents – S1 – secteur HDF) mais aussi sur la communication dirigée vers l'administration (chef d'établissement, COCAC, Agence...).

Une dernière intervention a porté sur la situation des recrutés locaux du réseau avec un rappel historique concernant leurs droits depuis la création de l'Agence. Il a été rappelé l'importance de constituer des accords d'établissements validés par les inspections du travail des pays concernés.

Daniel Robin, co-secrétaire général du SNES a présenté la situation en France à la veille de la rentrée préparée pour la première fois par l'actuel gouvernement. Même si la priorité a été donnée à l'éducation, la situation reste problématique et inquiétante. La création de près de 4000 postes dans le second degré va être absorbée par les hausses d'effectifs dues à un boom des naissances dans les années 2000 à 2005 ce qui ne provoquera guère de changements significatifs en terme d'encadrement.

A cela s'ajoute une crise de recrutement sans précédent. La promesse présidentielle concernant la création de 60 000 postes sur le quinquennat sera dans ces conditions difficile à tenir ... A cela s'ajoute qu'il faudra recruter dans les années à venir près de 40 000 enseignants par an pour compenser les départs à la retraite. Il sera d'autant plus très difficile de recruter dans les années à venir près de 40 000 enseignants par an pour compenser les départs à la retraite et tenir la promesse présidentielle concernant la création de 60 000 postes sur le quinquennat. L'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre de la loi de refondation de l'école dont certains volets restent problématiques pour le SNES : le conseil école-collège, les missions des enseignants, les obligations réglementaires de service, évaluation ..., la formation des maîtres dans les nouvelles ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation), l'éducation prioritaire et la réforme Chatel du lycée qui n'a fait l'objet d'aucun aménagement.

La fin du stage a été consacrée aux revendications et à l'action future (refonte de l'ISVL, forfait de l'avantage familial, recrutement, défense du service public de l'éducation à l'étranger face aux dérives libérales de privatisation ...).

Le SNES HDF remercie les militants (SNES et SNEP) et responsables de section qui ont participé à ce stage à la convivial et riche en débats.

#### 4. Le SNES à Mayotte : une rentrée syndicale menée tambour battant !

Depuis la transformation de Mayotte en département en 2011, cette île des Comores dans la République française fait l'objet d'attentions particulières. Il était temps car de nombreux retards tant sur le plan social qu'éducatif étaient et sont toujours à déplorer. Et le rattrapage se fera lentement. Sous l'impulsion du SNES-Mayotte, les collègues ont agi avec détermination pour que l'éducation ne soit pas laissée pour compte. En raison du manque d'attractivité du département, il fallait que des mesures fortes soient prises pour le système éducatif et ses personnels afin de garantir l'égalité des chances et une éducation de même qualité qu'en métropole, aux jeunes mahorais. Grâce à l'action du SNES Mayotte, notamment par la menace de grève pendant le baccalauréat, le Ministère de l'Éducation s'est engagé auprès du secrétariat général du SNES sur plusieurs points :

- L'indexation (majoration de salaire) s'appliquera à tous (non titulaires comme titulaires) avec une montée progressive pour atteindre à terme 40 %.
- L'Indemnité d'éloignement (IE) sera maintenue jusqu'en 2017. Néanmoins elle baissera progressivement au fur et à mesure de la montée de l'indexation.
- A cette extinction progressive de l'IE se substituera une indemnité de sujétion géographique (ISG) en 2017. Au départ, celle-ci devait être versée par couple de fonctionnaires. La vigilance du SNES et sa détermination ont permis que le Ministère revienne en proposant une ISG que chaque agent pourra percevoir à hauteur de 5 mois par an pendant 4 ans en plus des 40 % d'indexation.

Mais si les avancées sont indéniables, le compte n'y est pas encore car la sur-rémunération cumulée (indexation + indemnités) ne représentera que 44 mois sur 5 ans par agent au lieu de 46 mois sur 4 ans actuellement... Au contraire de la promesse de juin dernier d'une ISG de 26 mois pour cinq années de service !

- Un retour prioritaire sur l'académie d'origine au bout de 5 ans pour les arrivants 2017.

Le SNES Mayotte reste vigilant et mobilisé pour arracher du gouvernement les mesures indispensables à l'attractivité de Mayotte. Le nouveau statut des enseignants arrivant sur l'île à partir de 2017 sera négocié en 2015.

Dans un contexte où, à cette rentrée plusieurs centaines de postes ne sont toujours pas pourvus par des titulaires, il serait pour le moins surprenant que le changement de statut entraîne une perte de salaire pour les personnels qui souhaitent se rendre dans le département.

Le SNES veillera à ce que, la situation matérielle soit au minimum maintenue voire améliorée pour l'ensemble des collègues.

## 5. Recrutement à l'AEFE et à la MLF

La note de service sur le recrutement des personnels enseignants expatriés à l'AEFE et dans les établissements de la Mission laïque française est parue au B.O.E.N. n° 31 du 29 août 2013 . Toutes les informations concernant ces deux recrutements sont disponibles sur le site du SNES HDF.

- **Concernant l'AEFE**, vous trouverez à l'adresse suivante

<http://www.hdf.snes.edu/spip.php?rubrique135> le calendrier prévisionnel des opérations de recrutement à l'AEFE, les postes publiés et un lien vers la fiche spécifique de renseignements destinée aux syndiqués (consultable avec votre n° d'adhérent et votre mot de passe),

- **Concernant la MLF**, les renseignements généraux sont consultables à l'adresse suivante <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article225>.

- **Les fiches syndicales** sont téléchargeables à l'adresse suivante

<http://www.hdf.snes.edu/spip.php?rubrique29>. N'oubliez pas de nous l'adresser le plus rapidement possible pour le suivi de votre candidature.

### Dates de saisie des demandes

- sur le site de l'AEFE : **5 au 27 septembre 2013 inclus.**

- sur le site de la MLF : **16 septembre au 30 novembre 2013**

## 6. Avantage familial de parents séparés ou divorcés : vers la fin d'une injustice ?

Lorsqu'un collègue résident divorce, l'Agence ne lui verse que la moitié de l'avantage familial qu'il touchait pour ses enfants sous prétexte qu'il en a la garde partagée ! Cette situation que le SNES-FSU dénonce de longue date est particulièrement injuste puisque l'Établissement continue de réclamer la totalité des frais d'écolage alors que l'Agence ne verse plus que la moitié de l'avantage familial. A noter que l'Agence applique la même peine aux personnels expatriés. Et pourtant le décret 2002-22 définissant l'avantage familial précise bien qu'il s'agit d'une prestation familiale attachée à l'enfant en faisant référence au code de la sécurité sociale : la prestation doit donc être versée dans sa totalité (partagée entre les deux parents ou à un seul des parents lorsqu'il y a un accord entre eux). C'est l'argumentaire que nous martelons depuis des années auprès de l'Agence pour obtenir le maintien du versement de l'intégralité de l'AF mais l'administration est jusque-là restée sourde à nos interventions... Face à ce blocage, un collègue décide d'entamer une procédure de réclamation auprès du tribunal administratif de Nantes. Le jugement a été prononcé cet été et confirme notre interprétation :  
« [...] la circonstance que les enfants de M. .... résident alternativement chez leur père ou leur

*mère ne peut avoir effet de priver ces enfants de tout ou partie de l'avantage familial et n'est ainsi pas de nature à réduire le montant de l'avantage auquel les deux enfants de M. .... lui ouvrent droit [...] ».*

L'Agence, qui n'a pas fait appel de la décision, devra lui verser la totalité de l'avantage familial et faire face à ses responsabilités en régularisant d'urgence les nombreuses situations similaires ! Le SNES y veillera.

## 7. Le SNES sur le terrain : Espagne et Roumanie

### **Avenir de l'enseignement français à l'étranger : triple inspection en Espagne.**

Rentrée sur les chapeaux de roues en Espagne avec la venue de quatre inspecteurs généraux (un des Affaires étrangères, deux de l'Éducation nationale et un des Finances) pour élaborer une analyse du réseau scolaire en Espagne. Il se sont rendus en 5 jours à Madrid, Villanueva de la Cañada, Valence, Palma de Majorque, Alicante, Barcelone et Gava pour finir par une rencontre au SCAC avec les représentants nationaux des syndicats représentatifs (SNES, SNUipp et SE). Une rencontre avec le ministère espagnol de l'Éducation a également eu lieu.

Lors de chaque visite, les inspecteurs se sont entretenus avec les représentants des personnels élus au conseil d'établissement sans la présence de la direction. Le discours introductif des entretiens était clair : la mission s'inscrit dans la réflexion sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger lancée par la ministre des Français de l'étranger, Hélène Conway, dans un cadre budgétaire contraint et un contexte de crise en Espagne. Une fois ce décor planté, ils ont laissé la parole aux personnels. Les élus du SNES ont rappelé leur attachement à la mission de service public et par conséquent la nécessité d'un taux conséquent de résidents et d'expatriés, ce qui est empêché par la politique actuelle de redéploiement de postes de l'Agence qui touche particulièrement le réseau Espagne. La présence de nombreux titulaires non résidents a été signalée, les inspecteurs ont alors demandé de préciser en quoi cela pouvait être gênant ! Les élus SNES ont également dénoncé la dégradation des conditions de travail : classes de plus en plus chargées, locaux inadaptés, problèmes d'organisation dus aux dispositifs des réformes (accompagnement personnalisé, groupes de compétences en langues vivantes, nouvelles épreuves du baccalauréat toujours en LV) et, comme à Madrid, à la délocalisation d'enseignements sur un autre site avec des services partagés imposés pour les collègues. Tout ceci avec une baisse d'ISVL à venir qui atteindra 10% à l'issue du projet de refonte.

Lors de la rencontre au SCAC, les inspecteurs ont interrogé les responsables Espagne sur des points plus précis : mobilité des enseignants, profilage des postes avec notamment habilitation pour faire passer des certifications en langues, mise en place de stages à public désigné. Le SNES Espagne leur a rappelé que les personnels résidents ont un droit à mutation mais non une obligation de mobilité qui, elle, est caractéristique du statut d'expatrié. Concernant le profilage des postes, seuls les profils reconnus par l'institution (certification complémentaire pour enseigner une DNL ou une option théâtre) en adéquation avec le projet d'établissement et validés par un vote du CE sont acceptables. Pour les stages, il faudrait faire en sorte que le plan régional de formation soit prioritairement dédié à la formation des personnels. En Espagne, pour cette année, pas moins de 14 journées portées au PRF seront consacrées à des actions de pilotage de la zone (séminaires de proviseurs, regroupement des directeurs, des intendants...) pour un budget prévisionnel de presque 90 000€ !

Le responsable SNES-FSU Espagne

## **Rentrée au Lycée français de Bucarest : on ouvre, on ferme !**

Rentrée mouvementée au nouvel établissement de Bucarest, ou plutôt pas si mouvementée que cela puisque l'établissement a été fermé du 9 au 12 septembre et devrait ouvrir à nouveau le 16.

Bien sûr des adaptations et réglages de rentrée étaient attendus, mais il semble qu'on ait dépassé, de loin, les prévisions : de gros problèmes de transports pour arriver au lycée, parking saturé et où les personnels de l'établissement ne trouvent pas de place, ou question de sécurité liées à la nationale d'accès et à l'absence de trottoir devant l'établissement. Les personnels réunis en AG ont rapidement fait le bilan et beaucoup reste à faire : manque de surveillants et de matériel, difficultés sur la cantine et l'encadrement, classes surchargées. Ces personnels, dont certains attendent toujours de signer leur contrat, ont dû payer (120 lei) pour un badge d'entrée et les clés des salles de cours, une somme non négligeable pour plusieurs catégories d'entre eux. Par contre, on découvre des caméras de surveillance, y compris à l'intérieur du lycée, installées sans concertation aucune ni passage devant les instances comme c'est la règle pour un établissement d'éducation et comme l'encadrent les textes de l'AEFE. Il en va de même des plaques qui rendent hommage aux mécènes de l'établissement, y compris de grandes marques et entreprises.

Force est de constater que bon nombre de ces points avaient été mis en avant par les représentants des personnels, qui n'ont pas été entendus et visiblement pas pris au sérieux.

Réunis en intersyndicale, ils ont écrit au Conseiller culturel. Tout en réaffirmant leur volonté « d'assurer, par un dialogue constructif, la sérénité et la stabilité nécessaires pour assurer le fonctionnement et le rayonnement de cet établissement », ils n'en demeurent pas moins mobilisés et l'ont rappelé, en s'adressant au comité de gestion. Leurs revendications portent sur les points suivants :

- 1. Urgence d'informer les recrutés locaux de la teneur de leur contrat avant signature et de leur faire signer.**
- 2. Garantir la sécurité pour tous.**
- 3. Prime de transport pour les Recrutés Locaux de 150 lei (ce qui couvre le double abonnement Metrorex-RATB), intégrée au salaire chaque mois, et gratuité des navettes.**
- 4. Reconnaissance de la représentation unique des personnels par des représentants des syndicats français et roumains (avec voix consultative au CA).**

Gageons que des solutions rapides seront trouvées et que des avancées permettront à tous de travailler dans les conditions normales qui prévalent dans un établissement d'enseignement. Le SNES veillera particulièrement à ce que les règles relatives à l'encadrement scolaire, mais aussi aux conditions de travail de tous les personnels, détachés comme recrutés locaux, soient respectées, au lycée français de Bucarest aussi.

## 8. Syndicalisation

### Adhérez, réadhérez au SNES

Comme vous le savez, le SNES est le premier syndicat des collèges et lycées au niveau national comme à l'étranger et dans les COM.

Syndicat unitaire, démocratique, il rassemble largement la profession, et chacun peut s'y impliquer en toute indépendance d'esprit.

Connaître ses droits, être conseillé(e) de manière personnelle, appuyé(e) dans ses démarches, défendre le service public d'éducation à l'étranger et dans les COM ... Les raisons d'adhérer ou de réadhérer sont nombreuses.

**Le SNES n'a comme seules ressources que les cotisations que lui versent ses adhérents**, qui bénéficient des conseils, de l'aide et des interventions des militants à leurs côtés.

### Comment adhérer ?

Pour adhérer, contactez le secrétaire ou le trésorier de la section d'établissement. Vous pouvez aussi télécharger le barème des cotisations et le bulletin d'adhésion pour les nouveaux adhérents sur le site du SNES HDF à l'adresse suivante <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?rubrique7>. Remettez ensuite votre adhésion au responsable de votre section. Vous recevrez votre carte d'adhérent avec vos identifiants et un reçu fiscal.

Si vous optez pour le paiement en plusieurs fois de votre cotisation, n'oubliez pas de fournir un R.I.B et de compléter le mandat SEPA.

En adhérant dès maintenant, vous pouvez profiter d'un prélèvement en 10 fois, ce qui permet d'étaler le coût de la cotisation sur l'année scolaire.

### Réduction d'impôt, crédit d'impôt.

Les syndiqués bénéficient d'une réduction d'impôt de 66 % du montant de la cotisation annuelle versée.

Les collègues déclarant leurs revenus en France mais non imposables (ou dans le cas où le montant de la déduction dépasse celui de l'impôt sur les revenus) peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt égal au montant de la réduction d'impôt.

### Nous contacter :

par mail [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu) ou par téléphone **01 40 63 29 41**

[www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)

Patrick SOLDAT  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France et des COM  
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,  
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD, Edmond PORRA  
Membres du Secteur Hors de France.